

Les effectifs salariés et la masse salariale poursuivent leurs progressions au quatrième trimestre 2021

L'amélioration de la situation épidémique conduit à la levée des mesures de restriction sanitaire au début du quatrième trimestre 2021. En conséquence, les effectifs salariés continuent de progresser. Ils augmentent de 1,4 % par rapport au troisième trimestre, et restent nettement au-dessus de leur niveau d'avant-crise. La Réunion affiche une hausse d'effectifs plus élevée que celles des autres Départements et régions d'Outre-mer (Drom).

L'hébergement-restauration, la construction et l'intérim connaissent les progressions les plus élevées durant le trimestre. Ils représentent plus de 50 % des effectifs supplémentaires du quatrième trimestre en glissement trimestriel (GT). Les autres activités de services connaissent le recul le plus marqué des effectifs salariés (- 1,7 % en glissement trimestriel).

La hausse des effectifs salariés se retrouve dans toutes les zones d'emploi de La Réunion. La zone Ouest affiche la plus forte progression (+ 1,8 % sur le trimestre).

Le salaire moyen par tête (SMPT) connaît une hausse de 0,3 % sur le trimestre. La hausse est inférieure à celle observée au troisième trimestre (+ 1,7 %).

La masse salariale progresse de 1,5 % sur le trimestre. Elle continue d'être nettement supérieure à son niveau d'avant-crise. L'hébergement-restauration affiche la hausse la plus élevée de la masse salariale au quatrième trimestre (+ 17,1 % par rapport au trimestre précédent).

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim augmente de 6,8 % par rapport au troisième trimestre. La hausse est principalement portée par les déclarations d'embauche en CDI.

Le recours au chômage partiel diminue fortement durant ce trimestre. La forte baisse est portée par le secteur de l'hébergement-restauration. La part de l'assiette chômage partiel passe à 0,4 %, après 1,2 % au trimestre précédent.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au quatrième trimestre 2021

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	176 290	1,4	5,7	7,0
	Masse salariale (en Md€)	1,2	1,5	7,4	9,1
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 328	0,3	1,8	2,3
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	19	0,6	3,7	1,9
	Masse salariale (en Md€)	157,9	1,1	9,3	5,2
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 785	0,2	5,9	3,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les effectifs salariés continuent de progresser

Les effectifs du dernier trimestre s'établissent à 176 290 postes. Ils progressent de 5,7 % par rapport au dernier trimestre 2020 (+ 9 463 postes supplémentaires), et de 1,4 % par rapport au trimestre précédent (+ 2 448 postes supplémentaires).

L'évolution au quatrième trimestre est plus élevée que celle observée au trimestre précédent (+ 0,9 %). La levée des restrictions sanitaires au début du dernier trimestre explique en partie ce dynamisme des effectifs.

A l'image du troisième trimestre, les effectifs sont nettement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 7,0 % par rapport au dernier trimestre 2019). La progression des effectifs salariés à La Réunion continue d'être supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national (+ 0,6 % sur le trimestre).

La Réunion affiche une progression plus favorable que celles des autres Départements et régions d'Outre-mer

La Martinique affiche désormais une hausse de ses effectifs (+ 0,7 % sur le trimestre), après la baisse du trimestre précédent (- 2,2 %). A l'inverse, La Guyane connaît un recul de ses effectifs (- 0,2 %), après la hausse de 1,6 % du troisième trimestre. La Guadeloupe continue d'afficher une baisse d'effectif au dernier trimestre (- 0,3 %).

Toutefois, comme La Réunion, les niveaux d'effectifs des autres Drom continuent d'être supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise. Parmi eux, la Guyane affiche la plus forte hausse (+ 5,8 % par rapport au dernier trimestre 2019).

La hausse des effectifs salariés se retrouve dans toutes les zones d'emploi de La Réunion

La zone Ouest affiche la plus forte progression : + 1,8 % en glissement trimestriel (Cf. carte 1).

Les hauses d'effectifs dans les secteurs de la construction, des autres services¹ et de l'intérim expliquent cette forte progression. L'intérim connaît une hausse particulièrement élevée dans la zone Ouest (+ 11,3 % sur le trimestre).

Le Sud de La Réunion connaît aussi une forte progression de ses effectifs au quatrième trimestre (+ 1,2 %), portée principalement par les secteurs de la construction et du HCR (hôtel-café-restaurant).

Les effectifs de la zone Est continuent de croître (+ 1,0 %). L'agriculture affiche la plus forte hausse (+ 10,7 %), tandis que la construction connaît un recul de ses effectifs (- 1,4 %).

Le Nord de La Réunion continue d'afficher la plus faible progression (+ 0,7 %). Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture connaissent notamment un repli de leurs effectifs (respectivement de - 1,0 % et de - 0,7 %).

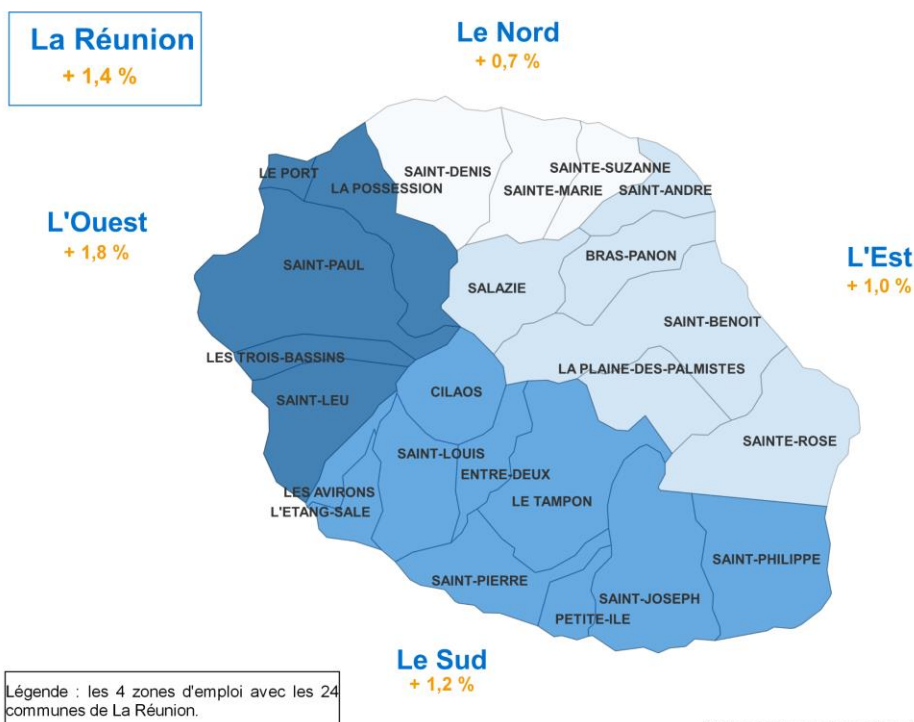
Le salaire moyen par tête et la masse salariale poursuivent également leurs progressions au quatrième trimestre

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, s'établit à près de 1,2 milliard d'euros sur ce trimestre, soit une augmentation de 1,5 % en glissement trimestriel. La hausse est inférieure à celle observée au troisième trimestre (+ 2,6 %). Néanmoins, la masse salariale du trimestre reste fortement au-dessus de son niveau d'avant-crise : + 9,1 % par rapport au dernier trimestre 2019. Le Sud de La Réunion affiche la progression la plus élevée de la masse salariale (+ 2,5 % sur le trimestre soit près de 8 millions d'euros en plus).

Cette progression de la masse salariale est portée par la hausse de 1,4 % des effectifs salariés, et celle du salaire moyen par tête (SMPT) de 0,3% sur le trimestre. Le SMPT s'établit à 2 328 euros, et continue d'être supérieur à son niveau d'avant-crise (+ 2,3 %).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

¹ Hors intérim, commerce, et hôtel-café-restaurant.



Les effectifs de l'intérim augmentent fortement durant ce trimestre

Le secteur de l'intérim affiche la plus forte hausse du trimestre. Les effectifs augmentent de 8,1 % sur le trimestre, après la hausse de 3,1 % au troisième trimestre. Le niveau du trimestre dépasse de 21,6 % son niveau d'avant-crise. La masse salariale du secteur suit la même tendance. Elle est 10,9 % plus élevée que la masse salariale du quatrième trimestre 2019.

Les effectifs du secteur de l'hébergement-restauration connaissent également une forte hausse (+ 5,1 % en glissement trimestriel), après la légère progression observée au troisième trimestre (+ 0,4 %).

Les effectifs du secteur sont supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 4,1 % par rapport au dernier trimestre 2019). A l'image du troisième trimestre, le secteur affiche la hausse la plus élevée de la masse salariale (+ 17,1 % sur le trimestre).

Les effectifs de la construction repartent à la hausse après la chute de 1,2 % au troisième trimestre. Ils augmentent de 2,7 % sur le trimestre, et sont 10,7 % plus élevés que leur niveau d'avant-crise. Toutefois, le secteur affiche le repli le plus marqué de la masse salariale sur le trimestre (- 1,7 %).

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 134	1,8	2,6	7,5
C1-DE	Industrie	18 736	10,6	0,1	3,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	7 093	4,0	0,3	3,0
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	749	0,4	-2,3	-6,6
C4	Fabrication de matériels de transport	104	0,1	-5,4	1,9
C5	Fabrication d'autres produits industriels	6 576	3,7	0,6	5,9
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 214	2,4	-0,2	3,5
FZ	Construction	17 658	10,0	2,7	10,7
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	131 469	74,6	1,1	6,5
GZ	Commerce	32 488	18,4	1,1	3,4
HZ	Transports et entreposage	12 927	7,3	0,3	0,7
IZ	Hébergement et restauration	10 675	6,1	5,1	4,1
JZ	Information et communication	3 613	2,0	-0,4	-1,2
KZ	Activités financières et d'assurance	6 487	3,7	0,9	4,9
LZ	Activités immobilières	2 435	1,4	-0,1	2,5
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	23 410	13,3	0,0	11,4
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30 079	17,1	1,1	10,6
RU	Autres activités de services	9 355	5,3	-1,7	9,8
Intérim	Intérim	5 293	3,0	8,1	21,6
TOTAL		176 290	100	1,4	7,0

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les secteurs du commerce ainsi que l'Administration publique, ayant porté la hausse des effectifs du troisième trimestre, connaissent chacun une hausse de 1,1 % sur le trimestre. Leurs masses salariales progressent également au quatrième trimestre : celle du commerce croît de 1,4 % en glissement trimestriel, tandis que celle de l'Administration publique augmente de 1,3 %.

Les autres activités de services connaissent cependant le recul le plus marqué du niveau d'effectifs. Après la hausse du troisième trimestre (+ 3,2 %), les effectifs du secteur connaissent une baisse de 1,7 % sur le trimestre. La masse salariale augmente cependant de 4,1 % durant la même période.

Le transport connaît une légère hausse de ses effectifs (+ 0,3 %), mais est marqué par une forte baisse de sa masse salariale (- 0,9 % soit près de 900 000 euros de moins sur le trimestre). Le secteur est par ailleurs le seul à afficher une masse salariale inférieure à son niveau d'avant-crise (- 0,4 % par rapport au dernier trimestre 2019).

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	19,3	1,6	0,9	12,8
C1-DE	Industrie	149,6	12,2	0,3	6,4
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	51,7	4,2	1,4	10,3
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	6,2	0,5	3,0	0,9
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	-2,2	1,3
C5	Fabrication d'autres produits industriels	49,6	4,0	-0,6	4,4
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	41,4	3,4	-0,3	5,1
FZ	Construction	110,7	9,0	-1,7	3,0
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	917,2	74,7	2,2	10,2
GZ	Commerce	225,1	18,3	1,4	10,8
HZ	Transports et entreposage	99,9	8,1	-0,9	-0,4
IZ	Hébergement et restauration	56,4	4,6	17,1	8,7
JZ	Information et communication	39,0	3,2	-1,2	6,4
KZ	Activités financières et d'assurance	66,0	5,4	1,8	7,7
LZ	Activités immobilières	21,7	1,8	2,6	5,8
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	157,3	12,8	0,0	13,4
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	200,1	16,3	1,3	14,8
RU	Autres activités de services	51,8	4,2	4,1	13,7
Intérim	Intérim	30,9	2,5	1,1	10,9
TOTAL		1 227,5	100	1,5	9,1

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) progresse, porté principalement par les recrutements en CDI

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim s'établit à 53 323 déclarations au quatrième trimestre, soit une hausse de 6,8 % sur le trimestre. La progression est néanmoins inférieure à celle observée au trimestre précédent (+ 7,5 %). La hausse trimestrielle se retrouve dans tous les types de contrat.

Les déclarations en CDI connaissent la plus forte progression durant ce trimestre (+ 10,8 %). La hausse est nettement supérieure à celle observée au troisième trimestre (+ 3 %). Elle s'explique principalement par la hausse du nombre de déclarations d'embauche dans les entreprises de moins de 20 salariés (+ 10 % après la baisse de 2,2 % du trimestre précédent).

TABLEAU 4

répartition de la déclaration d'embauche hors-intérim suivant la taille de l'entreprise et la durée du contrat

	Moins de 20 salariés		20 salariés et plus		Total	
	Niveau	GT	Niveau	GT	Niveau	GT
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	14 064	9,1 %	10 015	5,0 %	24 079	7,3 %
dont CDD	7 785	8,4 %	6 076	0,8 %	13 861	4,9 %
dont CDI	6 279	10,0 %	3 939	12,1 %	10 218	10,8 %
CDD de moins d'un mois	9 949	20,0 %	18 295	0,1 %	28 244	6,3 %
Total	24 013	13,4 %	28 310	1,8 %	52 323	6,8 %

Source : Urssaf

Le recours au chômage partiel baisse fortement au quatrième trimestre

L'assiette chômage partiel s'établit à 4,8 millions d'euros ce trimestre, soit une baisse de 65 % sur le trimestre et de 58,9 % sur un an. La forte baisse est portée par le secteur de l'hébergement-restauration. L'assiette du secteur baisse de 80,7 % en glissement trimestriel, soit près de 5,4 millions d'euros de moins.

La quasi-totalité des autres secteurs réduisent leur recours au dispositif, à l'exception des secteurs d'activités financières ainsi que les industries extractives et de l'énergie.

TABLEAU 5

le chômage partiel pour le secteur privé non-agricole

	Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
Masse salariale (assiette déplafonnée) (en Md€)	1,2		
Assiette chômage partiel (en millions €)	4,8	- 65,0 %	- 58,9 %
Part de l'assiette chômage partiel (en %)	0,4		

Source : Urssaf

Le nombre de déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois poursuit sa forte hausse dans les entreprises de moins de 20 salariés (+ 20 % après + 22,3 % au troisième trimestre). Il reste néanmoins stable dans les entreprises de plus de 20 salariés (+ 0,1 %).

Les CDD de plus d'un mois connaissent aussi une hausse du nombre de déclarations d'embauche. La progression est moins élevée que celle observée au troisième trimestre : + 4,9 % contre + 13,8 % au troisième trimestre. Les entreprises de 20 salariés et plus connaissent une hausse particulièrement moins élevée que celle observée au trimestre précédent : + 0,8 % contre + 22,8 % au troisième trimestre.

Les secteurs du transport et de l'hébergement-restauration ont le plus recours au dispositif au quatrième trimestre. Ils totalisent plus de 50 % de l'assiette du trimestre (près de 2,7 millions d'euros).

La part de l'assiette chômage partiel² s'établit à 0,4 %, en diminution par rapport au troisième trimestre où elle s'établissait à 1,2 %. Elle se rapproche de son niveau d'avant-crise (de l'ordre de 0,1 %).

² Part de l'assiette chômage partiel = assiette chômage partiel / (assiette déplafonnée + assiette chômage partiel).



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)), et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Le **salairé moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.